

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE DE GASPÉ

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 et 2025

Le conseil municipal a adopté le 25^e jour de janvier 2023 les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les charges prévues pour l'exercice financier 2023 s'établissent comme suit :

Administration générale	419 625 \$
Sécurité publique	138 200
Transport	394 890
Hygiène du milieu	473 510
Santé et bien-être	13 140
Aménagement, urbanisme et développement	46 370
Loisirs et culture	47 845
Frais de financement	31 930

TOTAL DES CHARGES 1 565 510 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement en capital de la dette	116 000
Affectation	19 800

**TOTAL DES CHARGES
ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES** **1 701 310 \$**

Pour payer les charges et la conciliation à des fins fiscales mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les revenus suivants :

REVENUS

Taxes	1 163 205 \$
Paiement tenant lieu de taxes	22 235
Transferts	423 930
Autres revenus de sources locales	91 940

TOTAL DES REVENUS **1 701 310 \$**

Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations.

Total des dépenses anticipées :

ANNÉE 2023	ANNÉE 2024	ANNÉE 2025
771 500 \$	375 000 \$	

Les dépenses en immobilisations pour l'année 2023 sont la rénovation des stations de pompage SP 1 et SP-1A au montant de 550 000 \$, la réfection de l'émissaire d'égouts au montant de 100 000 \$ et la réfection du réservoir d'eau potable au montant de 100 000 \$, subventionnés par le programme de la T.E.C.Q. 2019-2023; ainsi que la finalisation des rénovations de l'Hôtel-de-Ville et autres bâtiments municipaux au montant de 21 500 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Pour 2024, la construction d'un abri à abrasif est prévue au montant de 375 000 \$ (250 000 \$ subventionné par le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – PRACIM et un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans).

COMPTE DE TAXES 2023

TAXES FONCIÈRES

Le taux de taxes foncières à taux variés augmente comparativement à l'année 2022 :

	2022	2023
Résiduelle (résidentielle et autres)	0.9000	0.9300
Immeubles de 6 logements ou plus	1.0700	1.1057
Immeubles non résidentiels	1.5500	1.6017
Immeubles industriels	1.6500	1.7050
Terrain vagues desservis	1.6500	1.7050
Immeubles agricoles	1.1350	1.1728
Forestier	0.9000	0.9300

TARIFS AQUEDUC, ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT


Le tarif d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement augmente, il passe ainsi de 475 \$ à **500 \$**. Pour ceux qui bénéficient du service d'aqueduc uniquement, le tarif augmente également, passant de 325 \$ à **342 \$**.

Le tarif pour les utilisateurs munis d'un compteur d'eau passe de 0.67 \$ à **0.72 \$** du mètre cube.

TARIF POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif des matières résiduelles pour les unités résidentielles passe de 285 \$ à **300 \$**.

Donné à Sainte-Thérèse de Gaspé
Ce 25^e jour de janvier 2023


La directrice générale et
greffière-trésorière
Karine Lachance